

Comité technique du 27 avril 2022 entre les organisations syndicales représentatives, CGT – Solidaires – CFDT - FO et la DRFIP

Lecture de la déclaration liminaire par l'intersyndicale, jointe au présent mail

Examen des projets au titre du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents :

Ce CTL devait décider de l'utilisation du « fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents ».

Ce fonds constitue le volet n°3 de la négociation nationale du 22 octobre 2021, entre la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives de la DGFIP.

Ce protocole permet de financer des actions relevant de quatre axes :

- Cadre de vie au travail
- Démarche éco-responsable
- Sensibilisation aux innovations
- Responsabilité sociale de la DGFIP.

10 millions d'euros ont donc été répartis, en fonction du nombre d'agents par direction locale. Pour l'Ille et Vilaine, le budget pour « l'amélioration du cadre de vie au travail des agents » est de 232 500 €, soit 138 euros par agent.

Tout cela tient du saupoudrage. La DG et la DRFIP doivent bien veiller et faire extrêmement attention à la manière dont elles vont communiquer sur cet accord pour ne pas faire grandir le mécontentement des agents qui est déjà très important.

En effet, ce fonds ne répond pas aux revendications légitimes des agents en matière de pouvoir d'achat qui attendent prioritairement une augmentation de celui-ci en passant notamment par une revalorisation immédiate et conséquente du point d'indice, avec un rattrapage des pertes subies : 22% de perte de pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2000.

Pour autant, l'intersyndicale départementale des Finances Publiques CGT-Solidaires - CFDT - FO n'a pas refusé cette somme dédiée de 232 500 € et s'est associée aux groupes de travail « fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents » organisés par la direction, le but étant de faire profiter collectivement tous les agents de cette enveloppe.

Le DRFIP a précisé que ce volet n°3 est un plus, qu'il ne s'agit pas du seul véhicule de financement. Il y aura un suivi dans le cadre de groupes de travail à venir.

Différentes étapes ont eu lieu dont des phases de consultation des agents. 510 projets sont remontés la division immobilière pour arriver à un égrainage par rapport à ce qui relevait de ce fonds et à une synthèse entre la DRFIP et les organisations syndicales.

L'analyse du retour du questionnaire diffusé par la DRFiP 35 a mis en exergue le constat suivant :

Le besoin de lieux d'espaces de convivialité ou de matériel de détente est révélateur de conditions de travail détériorées. Après avoir éliminé de nombreuses propositions relevant de la Dotation Globale de Fonctionnement, du budget CHS-CT, ou encore d'instances telles que le CDAS, et au regard du budget alloué, l'intersyndicale a retenu des espaces de détente, de convivialité avec achats d'équipements électroménagers, des terrasses et mobiliers de jardin ou parking à vélos...

Concernant les projets sélectionnés, il va y avoir un calendrier prévisionnel sur l'année 2022 avec des détails et précisions apportés sur les différents sites. 42 projets ont été retenus dont une grande majorité sur la notion de convivialité. La DRFIP a indiqué que, concernant des gros travaux (terrasses en particulier), cela pourrait se finaliser début 2023. Il faudra tenir compte, en effet, des marchés à passer avec les entreprises, des délais et du contexte national et international. Le DRFIP a indiqué qu'il faudra être patient dans la mise en place de ce calendrier et des travaux à réaliser.

La CGT a regretté que la direction n'ait pas pu nous fournir le nombre d'agents qui ont répondu à la consultation.

D'autre part, le délai entre le 1^{er} avril et le 6 avril pour recueillir l'avis des agents sur les projets sélectionnés était trop court. Il n'y a donc pas eu beaucoup de remontées. La DRFIP a confirmé notre analyse.

La DRFIP va faire connaître les projets validés qui seront rendus public à la demande de la CGT sur Ulysse 35 . Les projets non retenus seront de nouveau étudiés à l'avenir dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, du CHSCT ou du CDAS...à suivre de près. Elle a rajouté que les montants précisés

pour chaque projet retenu reste des estimations à ce jour. Le directeur a indiqué qu'il sera transparent sur la répartition exacte des sommes allouées sur chaque site.

La CGT a rappelé que, dans un contexte de suppressions d'emplois, de fusions de services, de dégradations des conditions de travail, les agents demandent que toutes les revendications des agents soient satisfaites. Elle en doute au vue des restructurations incessantes.

Le DRFIP a répondu que les réorganisations de services sont censées être terminées d'ici 2026.

Vote unanime des OS pour les projets proposés au titre du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Nous tenons à votre disposition ces projets par site et service.

Questions diverses posées par la CGT :

- concernant l'avenir des pôles d'apurement administratif (Rennes et Toulouse), le DRFIP précise qu'il y a plusieurs options sur la table, c'est toujours en cours d'examen par la Centrale. Il faut attendre le contenu du futur décret en Conseil d'État. Les compétences éventuelles dépendront du niveau d'exigence du décret en cours de rédaction. Le directeur a demandé que la DG apporte la réponse avant l'été. Il évoque des solutions de reclassement !!! et la possibilité de la création d'un nouveau pôle national (où et avec quels effectifs ???). Il pourrait s'agir de nouvelles missions dans un tout autre cadre avec la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public et donc des missions actuelles des pôles d'apurement administratif de Rennes et Toulouse.

- suite à la venue de l'Inspection générale des Finances sur invitation du directeur, les services de la TCA, du CER, du centre de gestion financière, des services dépenses ont été visités par l'IGF et le DRFIP, ce dernier précisant qu'il n'y avait pas de but particulier (!!!), mais d'appréhender les différents enjeux, difficultés, complexités, lien avec l'ANTAI pour la TCA.

- la CGT a demandé que les résultats de l'observatoire interne soient commentés par le directeur pour la DRFIP 35 à l'occasion d'un prochain CTL. En effet, les résultats nationaux font apparaître notamment une qualité de travail qui se détériore et des perspectives pessimistes...

Le directeur n'a pas pu refuser.

Les élus CGT au CTL :

Nadine DUROX , Jean-François LEBE, Bruce DERRIEN, Joël GARNIER et Jacques STEPHAN , expert : Lenaïc MABIRE-BEX

Rennes, le 12 avril 2022